

Conditions générales et tarifaires pour les Cours hebdomadaires du Centre vie en Yoga

1 .Objet du cours

Différents cours sont proposés, répartis en trois niveaux : débutant, intermédiaire et confirmé d'une heure quinze.

Ces cours sont ouverts à tous, adolescents (à partir de 16 ans) et adultes, quel que soit le degré d'aptitude physique.

Cours spécial "yoga en douceur" destiné aux personnes ayant un souci de santé, un handicap ou un âge avancé. Cours d'une heure.

L'essentiel est de pratiquer sans esprit de compétition avec soi-même ou avec les autres, en pleine conscience et respect de ses propres possibilités et limites.

Un cours comprend :

- Une relaxation

Différentes formes de relaxation sont proposées, visant la détente physique et mentale

- Un travail corporel (ASANA)

Des gestes conscients, des enchaînements, des postures structurées et progressives sont proposés, en lien avec la respiration

- Des pratiques respiratoires (PRANAYAMA)

Il s'agit de réapprendre à utiliser toute sa capacité respiratoire, à affiner sa respiration, à améliorer la perception de l'énergie et à augmenter sa vitalité.

La pratique permet également de stabiliser le mental et améliorer la concentration.

- Un travail mental

Des exercices de concentration permettent de stabiliser et mieux utiliser son mental, d'améliorer l'efficacité dans l'action.

Une meilleure capacité de concentration permet de vivre l'instant présent plus pleinement et d'en jouir ; elle permet également de s'ouvrir progressivement à d'autres plans de conscience et à l'état de méditation.

- Un moment de réflexion et d'échange

En fin de cours, on peut prendre quelques minutes d'échange sur le vécu de la séance.

2. Calendrier des cours

Le calendrier des cours est disponible sur plaquette ou sur le site internet <http://www.vie-en-yoga.com/horaireslieux.htm>

Les cours ont lieu hors vacances scolaires et jours fériés

3. Tarifications

a) Les tarifs pour l'année 2017-2018 sont les suivants :

- Frais d'inscription : 10 €

1 cours d'essai gratuit sur réservation préalable

❖ A GRENOBLE

Forfait Annuel (peut être encaissé en trois fois):

- 1 cours par semaine : 324 €

Soit 3 trimestres à 108 €

- 2 cours par semaine : 540 €

Soit 3 trimestres à 180 €

Forfait Trimestriel :

- 1 cours par semaine : 135 €

Forfait par cours : 16.00 €

- YOGA EN DOUCEUR

des lundi et mercredi matin 11h00 :

Forfait annuel : 285 € (soit 3 trimestres à 95 €)

Forfait trimestriel : 120 €

Forfait par cours : 15 €

(frais d'inscription 10 € en sus)

Tarif chômeur selon quotient familial applicable à un seul cours par semaine

➤ Étudiants :

1 COURS / SEMAINE :

- Forfait annuel : 234 € (soit 3 trimestres à 78 €)

- Forfait trimestriel : 98 €

- Forfait par cours : 12 €

➤ MEDITATIONS DU VENDREDI SOIR :

Inscription à l'année uniquement : 115 €

(frais d'inscription 10 € en sus pour les personnes non inscrites aux cours hebdomadaires)

❖ A CHAMP PRES FROGES (ASSOCIATION YOGA AU CHAMP)

❖ Adhésion à l'association : 10 €

Forfait Annuel (peut être encaissé en trois fois):

- 1 cours par semaine : 300 €

Soit 3 trimestres à 100 €

- 2 cours par semaine : 510 €

Soit 3 trimestres à 170 €

Forfait Trimestriel:

- 1 cours par semaine : 130 €

Forfait par cours : 16.00 €

b) Les modalités de règlement :

Plusieurs modalités de paiement sont proposées par le Centre VY :

Afin de pouvoir bénéficier du tarif avantageux « **Tarif à l'Année** », un engagement pour la saison complète est indispensable. (Exemple saison : octobre 2011- juin 2012) et dans ce cas **la saison complète est due**. (éventuellement avec une facilité de paiement en 3 chèques, remis au moment de l'inscription avec la fiche d'inscription, et débités au début de chaque trimestre).

- Afin de pouvoir bénéficier du « **tarif au trimestre** », un engagement pour le trimestre entier est de mise (fin septembre - 31 décembre, 1^{er} janvier - 31 mars, 1^{er} avril - autour du 20 juin). Celui-ci serait à régler : en début de saison, ou vers la fin du trimestre précédent chaque nouveau trimestre. (En décembre pour le trimestre de janvier à mars, fin mars pour le trimestre avril - juin).
- Le tarif « **au cours** » est appliqué dans le cas d'une fréquentation d'une partie d'un même trimestre et se calcule au nombre de cours suivis. Il doit être réglé à l'avance en groupant plusieurs cours.

4. Conditions d'accès

- Le règlement correspondant au tarif d'inscription choisi doit être effectué à l'avance pour la période concernée (éventuellement après un cours d'essai) en l'envoyant par la poste ou en le donnant à l'enseignant lors du 1^{er} cours accompagné de la **fiche d'inscription, du certificat médical** autorisant la pratique du yoga et, éventuellement, d'un **justificatif de situation particulière** (étudiant, chômeur).

Sans cela la personne ne sera pas considérée comme inscrite et une place ne pourra pas lui être garantie.

Le certificat médical est, sauf raison médicale particulière, valable pour une durée de trois ans.

- Toute personne ne respectant pas ces conditions pourrait être exclue du Centre VY.
- Toute personne ne respectant pas les enseignants ou le personnel administratif pourrait être exclue du Centre VY et cela en appliquant les modalités afférentes (se référer aux conditions d'annulation d'inscription).
- Le respect du **règlement intérieur** affiché dans la salle et remis lors des formalités d'inscription du CVY est exigé de toute personne fréquentant les cours.

5. Force majeur

En cas d'absence de l'enseignant régulier, le Centre Vie en Yoga se garde le droit de remplacer celui-ci, ou de décaler les cours sur la période de vacances scolaires.

En cas de force majeur, le Centre Vie en Yoga se garde le droit d'annuler un ou plusieurs cours, le temps de trouver une solution.

6. Responsabilité civile

Le centre Vie en Yoga est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel et de ses adhérents. Cette assurance a pour objet de couvrir le Centre

contre les conséquences de la responsabilité civile encourue au titre des dommages causés à autrui du fait de son activité. De son côté, l'adhérent est invité à souscrire une police d'assurance responsabilité civile personnelle le couvrant de tous les dommages qu'il pourrait causer à des tiers, de son propre fait, pendant sa présence au sein du Centre Vie en Yoga.

7. Conditions d'annulation

Dans le cas d'impossibilité de continuer la fréquentation des cours de yoga du Centre Vie en Yoga (problème de santé grave, déménagement éloigné ou force majeure) et sur production d'un justificatif, le Centre Vie en Yoga se réserve le droit d'effectuer ou non un remboursement, celui-ci n'étant pas automatique.

En effet, en cas de problème physique, il est souvent possible de poursuivre une pratique adaptée au cours de yoga en douceur. Dans ce cas, prendre contact par mail à partir du site.

Également, il est toujours envisageable de rattraper des cours manqués, dans la mesure de places disponibles dans les autres cours, toujours en concertation avec le Centre, par mail à l'adresse suivante : centre.vie.en.yoga@free.fr.

Dans le cas d'un remboursement, en voici les modalités

: Vous avez réglé à l'année ou au trimestre et avez participé à un trimestre ou plus ou une partie de trimestre, vous serez remboursé :

└ Sur la base du « tarif au trimestre » pour tout trimestre complet effectué antérieurement à la demande d'annulation (même si vous avez manqué quelques cours durant ce trimestre).

└ Sur la base du « tarif au cours » pour un trimestre incomplet (une fois la demande d'annulation faite)

Des frais d'annulation d'un montant de 10 € seront pris en compte.

Ainsi, par exemples (prix saison 2017-2018) :

♣ Vous avez réglé à l'année ($324 + 10 = 334$ €) et vous devez arrêter à la fin du 1er trimestre. Ce trimestre suivi sera refacturé au tarif au trimestre (135 €) et le remboursement sera de $334 - 135 - 10$ (frais d'inscription) – 10 (frais d'annulation) = 179 €

♣ Vous avez réglé à l'année ($324 + 10 = 334$ €) et vous devez arrêter après avoir suivi 2 cours du 2ème trimestre. Le 1er trimestre sera facturé « au trimestre » et les 2 cours seront facturés au tarif « au cours ». Ainsi, le remboursement sera de $334 - 135 - 2 \times 16 - 10$ (frais d'inscription) – 10 (frais d'annulation) = 147 €

♣ Vous avez réglé au trimestre ($135 + 10 = 145$ €) et vous devez arrêter après avoir suivi 4 cours de ce trimestre. Le remboursement sera de $145 - 4 \times 16 - 10$ (frais d'inscription) – 10 (frais d'annulation) = 61 €

ATTENTION : la date de référence de ce calcul correspond à la date à laquelle le Centre Vie en Yoga a été effectivement informé de la demande.

8.Loi informatique et liberté

Le traitement informatique du dossier de l'adhérent dans le cadre de la loi informatique et Liberté du 6 janvier 1978 modifié par la loi du 6 août 2004 lui ouvre un droit d'accès, de rectification ou d'opposition aux données de son dossier. Pour user de cette faculté, l'adhérent doit prendre attache avec le Centre.